

Montréal, le 29 juillet 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Pierre Chabot, avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^{ème} étage
1001, boul. Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

OBJET : DPCMÉER - Demande d'adoption des annexes IRO-010-5-QC-2, MOD-032-1-QC-1, PRC-012-2-QC-2, TOP-003-6.1-QC-2 ET VAR-002-4.1-QC-2 – Alignement des définitions GO et GOP

Dossier Régie de l'énergie : R-4349-2026

Cher confrère,

La présente fait suite à votre lettre du **28 juillet 2026** par laquelle le Coordonnateur demande une extension de délai afin de permettre à ses équipes impactées par les périodes de vacances de répondre aux demandes de la Régie dans le dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie autorise le Coordonnateur à déposer ces réponses **au plus tard le 7 août 2026 à 12 h**. Toutefois, la Régie tient à vous informer que votre demande de délai supplémentaire pourrait avoir un impact sur le calendrier de traitement du dossier.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
JS/mhs